

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2025-36

Le quinze septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, M. Freddy VINET, M. Luc DUCLOS, Mme Charlene GRIFFON, M. Denis GORRON

Absents : Mme Cécile MAIRAND.

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 9 septembre 2025
Convocation affichée le 9 septembre 2025

Télétransmission en préfecture le : 16/09/2025 sous le
N° : 017-211703210-20251509-D2025_36_DE

Date de publication sur le site internet : 16/09/2025

Objet : Attribution du marché public pour la construction de la halle.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le marché 20250527W2-01 concernant la « Construction d'une halle intergénérationnelle associative et culturelle » a été lancé selon la procédure d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles L.214-2, R.2161-1, R.2161-2, R.2161-3 et R.2161-5 du Code de la Commande Publique.
Le présent marché comporte 5 lots :

LOT 1 VRD - GROS OEUVRE compris cuve de récupération des eaux pluviales
LOT 2 CHARPENTE BOIS / BARDAGE
LOT 3 COUVERTURE / ZINGUERIE
LOT 4 ELECTRICITE : COURANT FORT - COURANT FAIBLE
LOT 5 BACHE DE PROTECTION LATÉRALE

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la Commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 2 juin 2025 et fixant au 27 juin 17h, la date limite de réception des offres au marché de travaux.
Vu les propositions reçues pour 3 des 5 lots avant la date limite de réception des offres,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, relative à la présentation du rapport d'analyse des offres des lots 2.3 et 4 du vendredi 18 juillet 2025,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres, relative à la présentation du rapport d'analyse des devis des lots 1 et 5 du samedi 6 septembre 2025,
Monsieur le maire présente la synthèse de la commission :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE de VALIDER** l'avis de la commission et d'attribuer

Le lot 1 VRD-GROS OEUVRE à l'entreprise ALM ALLAIN pour un montant de 72 436.02 €

HT

Le lot 2 CHARPENTE / BARDAGE à l'entreprise AMCC pour un montant de 49 730.39 € HT

Le lot 3 COUVERTURE / ZINGUERIE à l'entreprise RENOBAT pour un montant de
12 800 ,00 € HT

Le lot 4 ELECTRICITE à l'entreprise BINAUD THERMIQUE pour un montant de 8 600,00 €
HT

Le lot 5 BACHES DE PROTECTION à l'entreprise ABS pour un montant de 9 740,00 € HT

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 15/09/2025

Le secrétaire de séance,
M. André MARCHAIS



Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.